KATIVIK

COMMUNIQUÉ

Nouveau vice-président pour l'Administration régionale Kativik

Kuujjuaq (Québec), le 25 avril 2007 – L'Administration régionale Kativik (ARK) a tenu le 24 avril 2007 une assemblée extraordinaire, afin d'élire un vice-président, un membre du Comité administratif et un représentant au sein de la Commission scolaire Kativik. Selon l'article 279 de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., c. V-6.1) (Loi Kativik), toute vacance au sein du Comité administratif doit être comblée dans les 30 jours où elle survient. À la suite de la démission de M. Michael Gordon du poste de vice-président le 31 mars 2007, l'ARK a élu M. Aisara Kenuajuak pour occuper ce poste et a adopté en conséquence la résolution n° 2007-18.

Comme M. Kenuajuak était déjà membre du Comité administratif avant d'être élu vice-président, il a fallu procéder à l'élection d'un autre membre. En effet, selon l'article 276 de la Loi Kativik, le Comité administratif se compose de cinq membres nommés par résolution du Conseil parmi les conseillers régionaux; son président et son vice-président sont désignés par le Conseil. M^{me} Mary A. Pilurtuut, mairesse de Kangiqsujuaq, a donc été élue membre du Comité administratif et l'ARK a adopté en conséquence la résolution n° 2007-19.

Avant de donner sa démission, M. Gordon était aussi le représentant de l'ARK au sein du Conseil des commissaires et du Comité exécutif de la Commission scolaire Kativik. M. Eli Aullaluk, maire d'Akulivik, a donc été élu à ce poste et l'ARK a adopté en conséquence la résolution n° 2007-20.

Le village nordique de Kuujjuaq a également dû nommer un conseiller municipal pour remplacer M. Gordon en tant que représentant de Kuujjuaq au sein du Conseil de l'ARK. M. Paul Parsons a donc été élu à ce poste.

M. Kenuajuak, M^{me} Pilurtuut et M. Aullaluk occuperont ces postes pour une période de sept mois, soit jusqu'aux prochaines élections municipales qui auront lieu en novembre 2007. Les membres du Conseil nouvellement nommés se rencontreront alors pour tenir de nouvelles élections en vue de combler les postes de membres du Comité administratif et de représentants de l'ARK au sein des conseils de divers organismes du Nunavik.

L'ARK est un organisme non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55^{e} parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre, sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.

-30-

Renseignements :

Julie Grenier – Coordonnatrice des communications
Administration régionale Kativik
819-964-2961, poste 2317
jgrenier@krg.ca